

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1085

présenté par
M. Peiro et M. Caullet

ARTICLE 30

À l'alinéa 44, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« ou »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.